

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°126.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 27 juin. Une séance rendue nécessaire par l'obligation d'approuver avant le 30 juin les comptes administratifs et de gestion du budget 2015 de l'eau et de l'assainissement. Mme Perek avait donné pouvoir à M. Domenget et M. Blanchet à M. Gavillet. Mmes Pilleux et Robin étaient absentes. Le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter 2 points à l'ordre du jour relatifs aux ventes : des parcelles AH83 et 85 à la SARL Douay et des parcelles AH83/85/86 à l'entreprise Zurita. Accord à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation des comptes administratifs 2015 : Budget eau et assainissement : comme je te l'avais indiqué dans ma lettre n°124 ce point n'avait pu être voté le 11 avril suite à une différence de **100 000€** entre les comptes de la Commune et ceux du Trésor Public. L'erreur ne date pas d'hier. Elle remonte en effet à l'exercice 2012 et concerne les opérations dites « reste à réaliser » de la section investissement. L'excédent reporté des exercices 2013 et 2014 était donc minoré de **100 000€** ! Albinus, l'erreur est humaine, mais comment a-t-on pu laisser passer une telle énormité. Faut-il en conclure que dans la commission des finances personne ne regarde les comptes avant d'en débattre pendant des heures en réunions préparatoires, ces discussions d'alcôve, comme on ne cesse de nous le ressasser ? Albinus tu le sais dans les alcôves il y fait parfois bien sombre ! Les bras m'en tombent !

Comme d'habitude seuls les totaux recettes et dépenses sont annoncés... La section exploitation est déficitaire de **36 714,52€** et la section investissement positive de **4 948,55€** avec tiens-toi bien **3 134,36€** seulement de dépenses. Je te reparlerai, peut-être, bientôt des travaux de la rue de la Charrière concernant les conduites en plomb, qui attendent toujours. Mais on aurait pu commencer à s'occuper de celles qui existent dans certains secteurs du village entre la conduite principale et le compteur individuel et voire installer ce dernier en limite de propriété. Outre la question de santé publique, que de temps de gagné pour le relevé annuel des compteurs.

Les excédents de clôture ressortent à **263 877,78€** pour l'exploitation et **181 989,09€** pour l'investissement soit un total pour le budget de : **445 866,87€**. Approuvé à l'unanimité moins la voix du Maire qui ne participe pas au vote. Sur proposition du Maire les résultats des 2 sections sont affectés aux excédents antérieurs respectifs. Accord à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2015 : Budget eau et assainissement : conforme au compte du Trésor Public le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

3- Budget eau et assainissement : décision modificative N°1 : il s'agit d'opérations internes entre articles afin d'intégrer les résultats et l'erreur de **100 000€**. Accord à l'unanimité.

4- Tarifs cantine et garderie : les tarifs cantine augmentent d'environ 10 centimes par repas soit, en fonction du quotient familial, une fourchette de **2,85€ à 4,40€ soit + 2,3%**. La demi-heure de garderie reste inchangée à **0,50€**. Accord à l'unanimité.

5- Rapport sur la qualité de l'eau 2015 : approuvé à l'unanimité sans plus de commentaires.

6- Gratuité des salles lors des élections : il s'agit d'étendre la gratuité à l'ensemble des élections sans limitation de durée. Accord à l'unanimité.

7- Ventes de terrains-Démembrement des parcelles AH83/85/86 dans la ZI :

- Par délibération en date du 11/04/2016 la Commune a vendu à l'entreprise Zurita un terrain issu des parcelles AH83 et 85 pour une surface de 1500m². Suite au bornage il s'avère que la contenance réelle est de 1565m². Accord à l'unanimité pour confirmer la vente de 1565m² à 35€/m² soit **54 775€**.
- Par délibération en date du 09/02/2016 la Commune a vendu à la SARL Douay un terrain issu des parcelles AH83/85 pour une surface de 1500m². Suite au bornage il s'avère que la contenance réelle est de 1566m². Accord à l'unanimité pour confirmer la vente de 1566m² à 35€/m² soit **54 810€**.

A noter que dans les 2 délibérations évoquées ci-dessus il n'était pas fait état de la parcelle AH86...

8- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : bien malin celui qui comprendra ce dont il s'agit à la lecture du compte-rendu ! En fait, il est réclamé à la Commune par l'Agence de l'Eau une pénalité de retard de **1 702€** pour non règlement en temps utile d'une facture. Le Maire indique qu'après vérifications il s'avère que c'est le Trésor Public qui a effectué le paiement avec quelques jours de retard, ce que ce dernier reconnaît bien volontiers. Pour le Maire la pénalité est à réclamer directement au Trésor Public et non à la Commune. Ce que conteste l'Agence de l'Eau. La Commune doit payer et ensuite se faire rembourser, ce qui, en matière comptable paraît assez logique. L'affaire est maintenant entre les mains de la Chambre Régionale des Comptes. Le Maire campe sur sa position et se dit prêt à aller au Tribunal Administratif. Un nouveau bras de fer, que l'on aime la procédure !

Aucune information n'est donnée sur l'embauche de jeunes en emplois d'été pour juillet et août. Albinus attends-toi à en voir trois ces jours-ci, ils ont commencé leur mission début de ce mois. Mais que font-ils et qui les supervise ?

Il est 20h35 la séance est levée.

Albinus, rien de bien folichon n'est-ce pas ? Mais dès lors que l'on refuse manifestement de tenir les citoyens informés des dossiers en cours il ne faut pas s'attendre à plus. Comme pour nos écoliers ça sentait les congés. Rendez-vous en septembre très certainement. En attendant je te souhaite d'agréables vacances.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juillet 2016.